

✓ Les organes de gestion



1. LE CONSEIL GENERAL

Les missions principales du Conseil général sont la détermination des orientations des politiques générales et la mise en place des politiques transversales, tout en assurant la cohérence et la coordination de la gestion des branches de l'Agence.

Ces missions se traduisent au travers 8 domaines de compétences :

- 1) La fixation des orientations politiques à court, moyen, long terme et la mise en place des transversalités
- 2) La gestion du Contrat de gestion
- 3) La gestion de l'ensemble des ressources humaines
- 4) L'élaboration, la gestion et le suivi du budget
- 5) La gestion de la comptabilité de l'Agence
- 6) L'établissement du rapport annuel d'activités
- 7) La désignation des membres des Commissions
- 8) La gestion journalière (décisions en matière de ressources humaines, de marchés publics et de missions à l'étranger)

Le Conseil général se réunit une fois par mois pour débattre des propositions de l'administration qui nécessitent décision. Il soumet à l'approbation du Gouvernement tout avant-projet de décret ou d'arrêté ainsi que les propositions qu'il estime utiles.

Les membres du Conseil général sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon.

Liste des membres du Conseil général *(et leurs suppléants)*, élus le 7 janvier 2016 pour une durée de 5 ans :

Président : ELSEN Marc

Vice-présidente : HUSDEN Yolande

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives des employeurs et représentants des organisations représentatives des travailleurs indépendants :

EFFECTIFS

FRANCART Renaud
LE BOULENGE Jean-Benoît
PAQUOT Didier
REUTER Vincent
VAN DE SYPE Dominique

SUPPLEANTS

RAMAKERS Clarisse
DELFORGE Michel
JORIS Lila
BEAUVOIS Xavier
MATAGNE Anne-Laure

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives des travailleurs salariés :

EFFECTIFS

BIARD Patricia
GORET Sandra
BODSON Thierry
BECKER Marc
RAMQUET Jean-François

SUPPLEANTS

DEMONTE Tony
PAPAMARINOU Constantina
GILTAY Luc
JACQUES Thierry
MATHY Michel

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité :

EFFECTIFS

HERBAUX Violaine
HUSDEN Yolande (Vice-Présidente)
THIANGE Virginie
ELSEN Marc (Président)
LEVEQUE Laurent

SUPPLEANTS

PEETERBROECK Céline
LAMBERT Marie-Claire
KULLAK Aurore
LAMBRECHT Bernadette
LANGE Bertrand

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs :

EFFECTIFS

DEGRYSE Elisabeth
BRENEZ Xavier
LABILLE Jean-Pascal

SUPPLEANTS

DELOR Caroline
LESPAGNARD Bertrand
D'HOERAENE Gaétane

Le Conseil général compte au total 15 femmes et 21 hommes.

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

JACQMIN Hélène, déléguée de la Ministre de Tutelle, Alda GREOLI
ADNET Bernadette, déléguée du Ministre-Président de la Wallonie, Willy BORSUS

Sont également invités les 3 Présidents des Comités de branche :

MEIRE Laurence, Présidente du Comité de Branche Handicap
CHENIAUX Alain, Président du Comité de Branche Bien-être et santé
CAMUT Claudia, Présidente du Comité de Branche Familles

2. LES COMITES DE BRANCHE

Parmi les membres du Conseil général et sur proposition de celui-ci, le Gouvernement nomme les membres qui, avec le Président et le Vice-président, forment les Comités de branche. Ils se réunissent une fois par mois.

Les Comités de branche ont pour mission de/d' :

- établir le budget des missions de la branche et le communiquer au Conseil général ;
- procéder à une évaluation des moyens nécessaires à la gestion de la branche et communiquer cette évaluation au Conseil général en vue de l'établissement du budget de gestion de l'Agence ;
- surveiller l'évolution des dépenses de la branche et prendre le cas échéant des mesures de correction budgétaire ;
- communiquer au Conseil général les données relatives à l'évolution des dépenses de la branche et les éventuelles mesures de correction budgétaire adoptées ;
- communiquer au Conseil général les données comptables relatives à la branche requises pour l'établissement de la comptabilité de l'Agence et des situations périodiques actives et passives de celle-ci ;
- arrêter les comptes de la branche et les communiquer au Conseil général ;
- communiquer au Conseil général les données relatives à la branche nécessaires à l'établissement du rapport d'activités ;
- assumer une mission générale de coordination et d'information ;
- approuver les conventions conclues au sein des Commissions, après avis du Conseil de monitoring financier et budgétaire.

Vu les nombreux défis auxquels l'AViQ a dû faire face dans le cadre de sa création durant cette année 2016, il n'a pas été possible de mettre en place les différentes commissions. Celles-ci devraient voir le jour fin 2017. Les Comités de branche, quant à eux, ont été organisés.

Liste des membres des 3 Comités de branches *(et leurs suppléants)*, élus le 1^{er} mars 2016 pour une durée de 5 ans :

☞ **Comité de branche « Bien-être et Santé » et ses commissions**

Président : CHENIAUX Alain

Vice-président : SCHENKELAARS Jean-Pierre

Membres désignés en tant que représentants des organisations professionnelles du secteur de l'aide et des soins ainsi que des organisations représentatives des hôpitaux, établissements, ou services d'aide et de soins ou de leurs gestionnaires dont au moins un représentant des secteurs de la prévention et de la promotion de la santé.

EFFECTIFS

LEVA Chantal
SEPULCHRE Marie-Claire
COLANTONI Claudio
LEFEBVRE David
DRIELSMA Pierre
FREDERICQ Vincent
HERRY Luc
MANY Brice
ROMBEAUX Jean-Marc
SMEETS Yves
SMIETS Pierre
XHROUET Marc

SUPPLEANTS

CANDEUR Michel
DECUYPER Claude
DEWULF Déborah
GOBERT Marjorie
BERG Nicolas
ANTOINE Laurence
LAMY Vincent
LEBEGGE Séverine
GANCAWAJH Anita
JACOB Colette
HALLET Benoît
LAMBOTTE Pierre-Yves

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs

EFFECTIFS

DELOR Caroline
PIRSON Anne-Françoise
DUBOIS Fanny
JOSSE Joëlle
PRADE Amandine
VANDERSTICHELEN Emilie
CHENIAUX Alain (Président)
CLOSE Jean-Marc
JAUNIAUX Laurent
PELTIER Alex
SCHENKELAARS Jean-Pierre (Vice-Président)
TROMONT Pierre

SUPPLEANTS

VERHEYDEN Anne
WILMET Eric
KEYSERS Françoise
LEFRANCO Myriam
TEUNKENS Eric
FRAIPONT Christine
BALDEWIJNS Pierre
D'HOERANE Gaëtane
DEGRYSE Elisabeth
REGUERAS Naïma
BOLY Jacques
ALBERT Diane

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

BOUCHEZ Chantal
CORBISIER Anne-Marie
HERBAUX Violaine
PORTUGAELS Sylvianne
JANSSENS Stéphanie

SUPPLEANTS

DUCKERS Martine
DAUBIE Mickaël
KULLAK Aurore
HUSDEN Yolande
THIANGE Virginie

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

LAY Elise
BEAUVOIS Xavier

SUPPLEANTS

VAN DE SYPE Dominique
FRANCART Renaud

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

PIETTE Patricia
ALMAU Nicolas

SUPPLEANTS

CRIJNS Guy
BODSON Thierry

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

JACQMIN Hélène, déléguée de la Ministre de Tutelle, Alda GREOLI
ADNET Bernadette, déléguée du Ministre-Président de la Wallonie, Willy BORSUS

• **Commission de « Première ligne de soins »**

Elle sera compétente en matière d'organisation des aides et des soins de santé de première ligne et en matière de soutien aux professions d'aides et de soins de santé de première ligne. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé »
- détermine les besoins de financement

La Commission de « Première ligne de soins » se compose de :

- 9 membres des organisations professionnelles du secteur de l'aide, des soins de première ligne et par les organisations représentatives des services d'aide et de soins de première ligne ou de leurs gestionnaires :
 - 1 mandat pour ABSYM (Association Belge des Syndicaux Médicaux)
 - 1 mandat pour GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens)
 - 1 mandat pour Fédération des maisons médicales
 - 1 mandat pour AUP (Association des Unions des Pharmaciens)
 - 1 mandat pour INFICONSOR
 - 1 mandat pour FCSD (Fédération des Centrales de Services à Domicile)
 - 1 mandat pour UVCW (Union des Villes et Communes Wallonnes)
 - 1 mandat pour FASD (Fédération Aide & Soins à Domicile)
 - 1 mandat pour FEDOM (Fédération wallonne de Service d'Aide à Domicile)

- 9 membres des organismes assureurs :
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

- **Commission « Hôpitaux »**

Elle sera compétente en matière de politique de dispensation de soins dans les hôpitaux. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé »
- détermine les besoins de financement

La Commission « Hôpitaux » se compose de :

- 9 membres des organisations représentatives du secteur des hôpitaux
 - 4 mandats pour SANTHEA
 - 4 mandats pour UNESSA
 - 1 mandat pour WALLCURA
- 9 membres des organismes assureurs.
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

- **Commission « Santé mentale »**

Elle sera compétente en matière de politique de dispensation des soins de santé mentale dans les hôpitaux psychiatriques, dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux, dans les institutions de soins autres que les hôpitaux et au dehors des institutions de soins. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé »
- détermine les besoins de financement

La Commission « Santé mentale » se compose de :

- 9 membres des organisations professionnelles du secteur de la santé mentale et par les organisations représentatives des hôpitaux, établissements ou services de santé mentale ou de leurs gestionnaires :
- 8 mandats pour SANTHEA et UNESSA auxquels sont intégrés 1 mandat pour FEDITO (Fédération wallonnes des Institutions pour Toxicomanes) et 1 mandat pour FSPST (Fédération des Structures Psycho-Socio-Thérapeutiques).
- 1 mandat pour la Fédération des Maisons médicales.
- 9 membres des organismes assureurs :
- 3 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
- 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
- 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
- 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
- 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales

Les commissions « Hôpitaux » et « Santé mentale » siégeront ensemble pour exercer leurs compétences en matière de dispensation des soins de santé mentale dans les hôpitaux psychiatriques, dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux, dans les maisons de soins psychiatriques et les initiatives d'habitations protégées.

- **Commission « Accueil et Hébergement des personnes âgées »**

Elle est compétente en matière de politique de dispensation de soins dans les institutions pour personnes âgées, en ce compris les services de gériatrie isolés. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions;
- détermine les besoins de financement.

La Commission « Accueil et Hébergement des personnes âgées » se compose de :

- 9 membres des organisations représentatives du secteur des établissements pour personnes âgées :
 - 2 mandats pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie
 - 4 mandats pour FEMARBEL
 - 1 mandat pour SANTHEA
 - 2 mandats pour UNESSA.
- 9 membres des organismes assureurs :
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

Ces commissions se composent de membres désignés pour 5 ans. Elles sont respectivement présidées par un membre du personnel des services de la branche « Bien-être et Santé » désigné par le Conseil général sur proposition conjointe de l'administrateur général et de l'inspecteur général responsable de la branche « Bien-être et Santé ».

☞ **Comité de branche « Handicap » et les commissions subrégionales**

Présidente : MEIRE Laurence

Vice-président : PIRAUX Michel

Membres désignés en tant que représentants des fédérations d'institutions et de services qui s'adressent à des personnes handicapées

EFFECTIFS

NOTHOMB Dominique
DUPONT Michel
JONNAERT Xavier
THERASSE Daniel
VAN HOYE Philippe

SUPPLEANTS

EMMANUELIDIS Stéphane
SOHIER Freddy
STELLEMAN Marc
VANDOORNE Fabienne
SPRUMONT Dominique

Membres désignés en tant que représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou de leur famille

EFFECTIFS

BURNOTTE-ROBAYE Jocelyne
DE SMET Emilie
DABEUX Thomas
LEBAILLY Florence
MAGIS Michel

SUPPLEANTS

SULS Alice
ADNET Thierry
DUFOUR Marc
HUET Jean-Marie
MULLER Jean

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

MEIRE Laurence (Présidente)
VIVIER Céline
JANSSENS Stéphany
PIRAUX Michel (Vice-Président)
ROBERT Christian

SUPPLEANTS

FALLEZ Freddy
PEETERBROECK Céline
DOYEN Régis
TERNEST Jacques
VEYS Pierre

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

GILLON Christian
LAY Elise

SUPPLEANTS

BEAUVOIS Xavier
VAN DE SYPE Dominique

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

BIZIKWA Leslie
EMMANUELIDIS Raphaël

SUPPLEANTS

LAURENT François
BODSON Thierry

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs

EFFECTIFS

JOSSE Joëlle
MARLIERE Gisèle
LIENARD David

SUPPLEANTS

RENNOTTE Philippe
ANNET Pierre
DELOR Caroline

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

JACQMIN Hélène, déléguée de la Ministre de Tutelle, Alda GREOLI
ADNET Bernadette, déléguée du Ministre-Président de la Wallonie, Willy BORSUS

- **Commissions subrégionales de coordination**

Les 13 commissions subrégionales ont pour mission principale l'identification des besoins des personnes en situation de handicap en vue de participer à l'établissement d'une programmation cohérente des services. Elles doivent également veiller à activer les collaborations entre les différents acteurs concernés par l'intégration sociale, de même qu'à soutenir le travail en réseau et les partenariats locaux. Enfin, les commissions subrégionales visent la promotion d'une politique active du handicap tant sur le plan local que régional.

Pour mener à bien ces missions, les 13 commissions sont accompagnées par une cellule de coordination de l'AViQ. Elle se compose notamment de 4 coordinateurs qui assurent un appui méthodologique et logistique à l'ensemble des commissions.

Composées de **383 membres actifs**, les commissions regroupent des personnes en situation de handicap ou leurs représentants (parents, associations), des services spécialisés (services agréés par l'AViQ, enseignement spécialisé, services ambulatoires, etc.) et des services généraux (communes, mutualités, etc.).

En pratique...

Si leur action collective touche l'ensemble de la Wallonie francophone, les commissions concentrent leur activité sur un territoire spécifique. Elles se réunissent périodiquement pour développer des projets de proximité dans une logique de concertation et de partenariat en faveur des personnes handicapées.

Les thématiques qui y sont abordées peuvent être traitées de manière transversale entre les commissions, tout comme elles peuvent différer selon les besoins identifiés et les particularités territoriales des commissions subrégionales.

Les années 2016 et 2017 ont été l'occasion d'engager une profonde réflexion sur l'organisation des Commissions, notamment dans le cadre de l'avènement de l'AViQ, des articulations transversales avec les nouvelles compétences et du renouvellement des Commissions en vue de la mandature 2018-2023. Les missions dévolues aux Commissions subrégionales ont, par exemple, fait l'objet de propositions de modifications afin de mieux correspondre aux capacités réelles des Commissions.

Cette démarche a mobilisé les présidents de l'ensemble des Commissions et ces travaux, indispensables pour assurer la cohérence et l'efficacité des Commissions, se poursuivront durant l'année 2018.

Durant les années 2016 et 2017, chaque Commission a eu la possibilité d'approfondir leur travail sur les enjeux principaux du parcours de vie des personnes et de leur famille, dans le cadre de groupes de travail qui se sont notamment intéressés à :

- la sensibilisation du secteur psychomédicosocial vis-à-vis des annonces de diagnostic de handicap
- les loisirs et l'accueil extra-scolaire
- l'enseignement et la scolarité
- le pôle formation/transition/emploi
- le champ large de l'insertion sociale et professionnelle
- le maintien à domicile et la mise en autonomie
+ la continuité de la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes
- le logement
- les structures d'hébergement non agréées

- les aidants proches et l'accompagnement des familles
- la mobilité et l'accessibilité
- l'ancrage communal et les initiatives locales
- le travail en réseau
- la santé mentale
- la cérébrolésion
- l'accueil et l'hébergement : échange de bonnes pratiques

La branche « Handicap » comprend des Commissions subrégionales de coordination, dont le Conseil général, sur proposition du Comité « Handicap » fixe le nombre, la composition et le ressort.

☞ **Comité de branche « Familles »**

Présidente : CAMUT Claudia

Vice-présidente : CONVENT Gaëtane

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

JORIS Lila
MATAGNE Anne-Laure
DELFORGE Michel
FRANCART Renaud
HAYEZ Yvan

SUPPLEANTS

BEAUVOIS Xavier
VAN DE SYPE Dominique
RATY Marcel
RAMAKERS Clarisse
BORIAU Lysiane

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

ANTENUCCI Sandra
BIART Patricia
BOUCHE Christine
BODSON Thierry
EMMANUELIDIS Raphaël

SUPPLEANTS

COLLART Marie-Noëlle
DOFFINY Chantal
VANCOPENOLLE Jean-Christophe
MATHY Michel
ROBERT Anne-Marie

Membres désignés par le Gouvernement en tant que représentants d'autres organisations intéressées à la gestion de la branche « Familles »

EFFECTIFS

CHABBERT Delphine
DE WANDELER Cécile
HOSDEY-RADOUX Amélie
MASZOWEZ Xénia
GILLET Julie

SUPPLEANTS

BATTELLO Jeanne
DELMOTTE Brigitte
BERTRAND François
CULOT Linda
LESIRE Laurence

Membres désignés en tant que représentants des caisses d'allocations familiales

EFFECTIFS

BECQUEVORT Martine
CHEVALIER Patricia
OTTEVAERE Anne
EDART Vincent
NOLLET Thierry

SUPPLEANTS

NENS Marc
VERHEYDEN Alex
PARENT Paul
SALFI Luc
BOELEN Jean-Paul

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

CAMUT Claudia, Présidente
CASTELLANO Carmen
CONVENT Gaëtane, Vice-Présidente
KULLAK Aurore
PEETERBROECK Céline

SUPPLEANTS

BRIGODE Thérèse
TERNEST Jacques
ROBERTI Sylvie
STAQUET Carole
STASS Jonathan

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

JACQMIN H  l  ne, d  l  gu  e de la Ministre de Tutelle, Alda GREOLI

ADNET Bernadette, d  l  gu  e du Ministre-Pr  sident de la Wallonie, Willy BORSUS

3. LES COMMISSIONS COMMUNES AUX BRANCHES

N.B. : Ces deux Commissions peuvent siéger ensemble, ou siéger avec une ou plusieurs autres Commissions lorsque des questions d'intérêt commun sont portées à l'ordre du jour.

- **Commission « Autonomie et grande Dépendance » - Branches « Bien-être et Santé » et « Handicap »**

Elle est compétente pour :

- conclure des conventions liées à l'assurance autonomie
- proposer au Comité « Bien-être et Santé » et au Comité « Handicap » des accords relatifs aux aides à la mobilité sur base des travaux de la commission technique
- faire des propositions en matière de couverture des besoins liés à la perte d'autonomie

La Commission « Autonomie et grande Dépendance » se compose de :

- a) Comité de branche « Bien-être et Santé »
 - 3 représentants des organismes assureurs désignés sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé »
- 1 mandat pour Union nationale des Mutualités socialistes
- 1 mandat pour Union nationale des Mutualités libres
- 1 mandat pour Alliance nationale des Mutualités chrétiennes

- 3 représentants des organisations professionnelles du secteur de l'aide et des soins et des organisations représentatives des hôpitaux, établissements ou services d'aide et de soins ou de leurs gestionnaires désignés sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé ».

Concernant le second banc, les mandats sont assurés en alternance avec une permutation à mi-mandat.

- 1 mandat pour Fédération des Centrales des Services à domicile
- 1 mandat pour Fédération des CPAS et Union Villes et Communes de Wallonie
- 1 mandat pour UNESSA (FIH)
- 1 mandat pour Fédération d'Aide et Soins à Domicile (FASD)
- mandant pour SANTHEA
- 1 mandat pour FEDOM

b) Comité de branche « Handicap »

- 3 représentants des associations représentatives des personnes handicapées et de leur famille désignés sur proposition des membres du Comité « Handicap »
- 1 mandat pour Ass. belge c/ Maladies neuro-musculaires
- 1 mandat pour ALTEO asbl
- 1 mandat pour INCLUSION asbl
- 1 mandat pour ASPH
- 3 représentants des fédérations d'institutions et de services qui s'adressent à des personnes handicapées désignés sur proposition des membres du Comité « Handicap »
- 1 mandat pour UFFIPRAH
- 1 mandat pour FISSAAJ
- 1 mandat pour Fédération nationale des Associations Médico-sociales (FNAMS)

Un système d'alternance est établi pour les mandats relatifs aux associations représentatives des personnes handicapées et de leur famille.

Il est institué une **Commission « Autonomie et grande Dépendance », commune à la branche « Bien-être et Santé » et à la branche « Handicap »** qui se compose de 3 représentants des associations représentatives des aînés » :

- 2 mandats pour ENEO
- 1 mandat pour Confédération des Seniors Socialistes

Les accords relatifs aux aides à la mobilité sont conclus par une commission technique dépendant de la Commission « Autonomie et grande Dépendance ».

- **Commission « TECHNIQUE Autonomie et grande Dépendance » - Branches « Bien-être et Santé » et « Handicap »**

Elle est compétente pour : conclure des accords relatifs aux aides à la mobilité.

La Commission « TECHNIQUE Autonomie et grande Dépendance » se compose de :

- 9 membres effectifs et 9 membres suppléants des organisations représentatives des pharmaciens et bandagistes suivantes :
 - 12 mandats (effectifs et suppléants) pour UPBTO (Union Professionnelle Belge des Technologies Orthopédiques)
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OPHACO (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique)
 - 2 mandats (effectifs et suppléants) pour AUP (Association des Unions de Pharmaciens)

- 9 membres effectifs et 9 membres suppléants des Organismes assureurs :
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 2 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 2 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 2 mandats pour HR Rail (1 effectif) - OA 600 CAAMI (1 suppléant)

- **Commission « Prévention et Promotion de la Santé » - Branches « Bien-être et Santé », « Handicap » et « Familles »**

Elle est compétente pour :

- conclure des conventions en matière de prévention et de promotion de la santé
- évaluer les moyens budgétaires réservés à la prévention et à la promotion de la santé

La Commission « Prévention et Promotion de la Santé » se compose de :

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés sur proposition des organisations représentatives des prestataires dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour ABSYM
 - 2 mandats effectifs et 2 mandats suppléants pour Comité de concertation des CLPS
 - 2 mandats effectifs et 2 mandats suppléants pour FWPS (Fédération Wallonne de Promotion de la Santé)

- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour UGIB (Union Générale des Infirmiers de Belgique)
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour FIMS (Fédération des Institutions Médico-Sociales)
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour Fédération des Maisons médicales
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour APW (Association des Provinces Wallonnes)
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens)
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour AUP (Association des Unions de Pharmaciens)
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour FEDITO
- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés sur proposition des organismes assureurs (O.A.)
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour HR Rail

Ces commissions se composent de membres désignés pour 5 ans. Elles sont respectivement présidées par un membre du personnel des services de la branche concernée désigné par le Conseil général, qui en désigne aussi le secrétariat, sur proposition conjointe du Comité concerné (en ce qui concerne le secrétariat), de l'Administrateur général et de l'Inspecteur général responsable de la branche concernée.

4. LE CONSEIL DE MONITORING FINANCIER ET BUDGETAIRE

Le Conseil de Monitoring financier et budgétaire veille à la bonne gestion et au respect du budget.

- **Il rend des avis**, dans le cadre de la procédure d'élaboration du budget des missions et du budget de gestion de l'Agence.
- **Il formule des avis ou propositions.**
- **Il fait trimestriellement** rapport au Conseil général, aux Comités et au Gouvernement sur les recettes et les dépenses de l'Agence, en particulier sur les prévisions en la matière et sur les différents aspects de leur évolution.
- **Il donne un avis sur la compatibilité avec le budget des missions de la branche concernée de toute convention négociée au sein d'une commission ou toute convention de revalidation proposées par une commission.** Cet avis intervient avant l'approbation d'une convention ou d'une convention de revalidation par le Comité de la branche concernée.
- **Il donne un avis sur toute question budgétaire** que lui soumettent le Gouvernement, le Conseil général ou les Comités.

Les membres du Conseil général sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon. En font partie un délégué du Ministre de tutelle, l'Administratrice générale de l'AViQ, le Commissaire du Gouvernement, le Délégué du Ministre du budget, un délégué de l'Administration du budget de la Région, un Représentant de la Cour des comptes et un Inspecteur des Finances, nommés par le Gouvernement.

Liste des membres du Conseil de Monitoring financier et budgétaire *(et leurs suppléants)*, élus le 1^{er} juin 2016 pour une durée de 5 ans :

Président : DETHIER Fabien

EFFECTIFS

Naïma REGUERAS
Christian ROBERT
Xavier BORREY
Sébastien THONET
Fabien DETHIER
Gérard QUINET
Françoise WINANT
Vincent TEHEUX
Céline PEETERBROECK

SUPPLEANTS

Benoît HALLET
Philippe VAN HOYE
Vincent AUBRY
Lionel BLANCHARD
Xavier DUBOIS
Thierry MAILLEUX
Yves DEMEFFE
Jean-Pierre DELMEZ
Linda CULOT

Bernard ADAM, Observateur pour la CIF (Cellule d'Informations Financières)

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

JACQMIN Hélène, déléguée de la Ministre de Tutelle, Alda GREOLI
ADNET Bernadette, déléguée du Ministre-Président de la Wallonie, Willy BORSUS

5. LE CONSEIL DE STRATEGIE ET DE PROSPECTIVE

La mise en place de ce Conseil de Stratégie et de Prospective est toujours en cours.

Ces missions consisteront à :

- **assurer une veille** des développements de la politique de santé, de la politique du troisième âge, de la politique des handicapés, de la politique familiale et de la politique des prestations familiales aux niveaux régional et communautaire, fédéral et international, et formuler des propositions destinées à répondre aux enjeux à long terme qu'il identifiera en rapport avec ces politiques.
- **évaluer de manière qualitative et quantitative**, dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires et de réduction des inégalités, l'éventail des solutions mises en place dans le cadre des matières visées l'article 2/2 et formuler des propositions en vue du développement de ces solutions.
- **donner**, soit à la demande du Gouvernement, du Conseil général ou d'un Comité soit de sa propre initiative, **un avis** sur les matières visées ci-avant.

L'avis du Conseil de stratégie et de prospective peut être sollicité **sur les avant-projets de décrets, sur les projets d'arrêtés du Gouvernement et sur l'exécution de la programmation et du programme quinquennal de promotion de la santé.**

L'exécution des missions ci-dessus est assurée par le Collège central de stratégie et de prospective. A cet effet, celui-ci peut solliciter l'avis de groupes d'experts.